

Dispositif «A Tire d'AILE» - Bilan 1999 et prévisions pour l'année 2000 - Conventions de partenariat - Encaissement et réaffectation de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le dispositif «A Tire d'AILE» (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange) adopté par le Conseil Municipal en séance du 22 avril 1996, a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans. En échange d'un projet d'utilité sociale de 20 heures effectué par un jeune, une aide aux loisirs de 500 F est attribuée par la Ville sous forme de chèques vacances sur la base d'un chèque de 100 F par 1/2 journée/jeune réalisée. Chaque jeune reçoit en outre une Carte Avantage Jeunes. Lorsque les projets sont réalisés auprès d'organismes extérieurs, une convention matérialise le partenariat établi. En effet, certains partenaires s'impliquent parfois activement dans la démarche en assurant l'encadrement des jeunes et/ou en participant financièrement à la prise en charge de l'aide aux loisirs.

En 1999, 640 projets d'utilité sociale ont été réalisés :

a) avec conventionnement

- *Mutualité du Doubs* : salon de la Mutualité (accueil, animation), diffusion de supports d'informations dans le cadre de campagnes de prévention (éclipse, info santé), préparation de la journée mondiale du SIDA, distribution de lunettes (éclipse), tri et calibrage de lunettes pour envoi dans des pays en voie de développement. L'encadrement des 28 jeunes a été effectué par la Ville avec participation financière de la structure d'accueil, conventions signées les 8 juillet, 6 août et 2 novembre 1999,

- *Compagnons d'Emmaüs* : (tri de vêtements) 134 jeunes encadrés par la Ville, conventions signées les 8 juillet et 10 décembre 1999.

- *CTB, Centre Information Jeunesse et Groupement d'Intérêt Public Réseau d'Information Gestion* : tâches administratives pour 16 jeunes, encadrement des jeunes et financement du dispositif par les structures d'accueil, conventions signées les 6 juillet et 19 décembre 1999 (CTB), le 25 août 1999 (CIJ) et le 11 octobre 1999 (GIPRIG).

- *l'Union des Commerçants* : réhabilitation des chalets en bois, participation à l'animation du marché de Noël pour 23 jeunes encadrés par du personnel municipal, conventions signées les 6 avril et 10 décembre 1999.

b) sans conventionnement

- *Banque Alimentaire du Doubs* : aide à la distribution de colis par 20 jeunes

- *Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale* : participation à la fête de Planoise (1 jeune) avec participation financière de la structure d'accueil

- *service Espaces Verts et service Voirie* : réfection de parcours santé et chemins de randonnées par 226 jeunes, nettoyage du Parc Urbain de Planoise par 60 jeunes, divers (location de vélos lors de la journée «en ville sans ma voiture», etc.) par 26 jeunes

- *service de la Politique de la Ville* : Mise sous plis de l'enquête sécurité auprès des habitants (12 jeunes), participation à l'élaboration de la plaquette «Démon-jeunes» du CBJ (12 jeunes), aide à la réalisation par les MPT des fêtes de quartier (30 jeunes), participation à la logistique du Raid-Quart (14 jeunes), participation à l'action «une

journée en calèche» du CBJ (10 jeunes), réfection des peintures de la salle Bourgogne (4 jeunes), distribution du journal de quartier l'éclair Soleil (5 jeunes)

- *Centre 1901 Conseils* : participation au Forum des Associations (4 jeunes)

- *Police Nationale* : participation à la campagne «Anti-cambriolez-vous», (10 jeunes)

Pour l'année 2000, l'objectif de 650 projets/jeunes est reconduit avec les partenaires suivants :

- **Bergerie d'Emmaüs** : projets de tri de vêtements proposés à une centaine de jeunes, durant les petites et grandes vacances sans participation financière de la structure d'accueil.

- **Mutualité du Doubs** : projets de tri de lunettes pour envoi dans des pays en voie de développement, de préparation de la journée mondiale du SIDA, de campagne «Information Santé» proposés à 30 jeunes environ durant les vacances d'été et de la Toussaint avec participation financière de la structure d'accueil.

- **CTB** : Projets d'intervention dans les espaces bus, pour une dizaine de jeunes, répartis durant toute l'année avec participation financière de la structure d'accueil.

- **Association des Jardins Familiaux** : projets d'assemblage de composteurs, pour une dizaine de jeunes, répartis sur l'année sans participation financière de la structure d'accueil.

- **Union des Commerçants** : projets de participation à l'animation du marché de Noël, pour 20 jeunes, avec participation financière de la structure d'accueil.

- **Police Nationale** : projets de participation à la campagne «Anti-cambriolez-vous», pour 10 jeunes en juillet 2000, sans participation financière de la structure d'accueil.

Les services municipaux participent également directement à ce dispositif notamment le service Espaces Verts et le service Voirie qui proposent des projets liés à l'environnement durant les vacances pour 250 jeunes environ (réfection du parcours santé par exemple), le service Economie- Emploi-Tourisme pour 20 jeunes (réfection des chalets du marché de Noël, participation au Forum des Associations), le service de la Politique de la Ville de manière ponctuelle (ex : projet de fabrication du bonhomme Carnaval pour l'animation du quartier des Clairs-Soleils par 3 jeunes).

D'autres partenaires non connus à ce jour sont susceptibles de solliciter également le dispositif A Tire d'AILE en cours d'année, en fonction de l'élaboration de nouveaux projets.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer, pour l'année 2000, les conventions à intervenir avec les partenaires cités précédemment ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans le dispositif en cours d'année, étant précisé que ces conventions feront l'objet d'une information au Conseil Municipal à l'issue de chaque semestre,

- d'autoriser M. le Maire pour l'année 2000 à faire établir les titres de recettes lorsque les conventions prévoient le remboursement par la structure d'accueil des frais engagés par la Ville,

- d'imputer les recettes correspondantes, à l'émission du titre, au compte 92.422.7478.47041 en recettes et de les réaffecter en dépenses au compte 92.422.6288.47041.

«M. DUMONT : A cette occasion, j'aimerais rappeler les deux axes retenus par la Ville en matière de jeunesse, l'accessibilité et la participation. Pour atteindre ces deux objectifs, trois moyens : le partenariat, l'échange et le projet. Toutes les actions de la délégation en direction des 15 - 25 ans sont menées de façon partenariale avec les services municipaux, services des Sports, Culturel, Police Municipale, la MJC, la maison de quartier de Saint-Ferjeux, mais aussi et surtout la CTB, la Police Nationale, les logeurs, la Mutualité du Doubs, je citerai aussi le CROUS, l'Université, Jeunesse et Sports et parfois des entreprises privées comme sur le Raid-Quart. Le partenariat n'a cessé de se développer au fil du mandat sur des activités précises d'abord, tel le Raid- Quart, puis sur une philosophie ensuite, une approche commune des réalités complexes de la jeunesse de nos quartiers. La notion d'échanges qui sous-tend l'effort est la base du contrat qui lie la ville aux jeunes désirant accéder aux loisirs, à la culture : l'échange par la participation, comme A Tire d'AILE -rappelez-vous, c'était quelques dizaines de jeunes en 1995, c'est 640 en 1999, d'ailleurs on a 7 jeunes qui rentrent de Bretagne où ils sont allés dépolluer les plages souillées par TOTAL- et l'aide à projet. En matière d'animation jeunesse, la Ville de Besançon développe avec ses partenaires des manifestations reconnues telles le Raid-Quart, «Cinémagin'», A Tire d'AILE dont on parle aujourd'hui, et c'est avec plaisir et fierté que nous apprenons que le jury de Territoria, l'Observatoire National de l'Innovation publique, a primé la Ville et ces trois actions sous le titre «une politique volontariste pour l'intégration des jeunes des quartiers sensibles».

M. LE MAIRE : Système qui sera bien entendu renouvelé puisqu'il nous donne totale satisfaction».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2000.